



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 4 avril 2019
OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale
Rédacteur :
Date du compte-rendu : 8 avril 2019

Présents : Michel CHEYLAN, Claire CHRISTIAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Robert ETIENNE, Roger MOUTIER, Gilles PIERRE, Jean Pierre RIPPET, Carole ROBERT, Patrick VIGNE

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Patrick VIGNE
Ghislaine LOMBARD à Martin FAURE
Mary Lyne VAUCHERE à S GIORDANO
Jean Lin PAUL à Robert ETIENNE
Gérard SEMIOND à Jean CONREAUX
Gilberto AVERSA à Michel FRISON
Jean Robert RICHARD à Cyrille DRUJON D'ASTROS
Francis CHAUD à Michel ENGILBERGE

Le Président accueille l'assemblée dans les locaux du centre socioculturel Saint Jean à l'Argentière la Bessée.

- a) Marie Noëlle DISDIER est nommée secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CABINET

1- SRADDET

Monsieur Président présente à l'ensemble des élus l'analyse réalisée du projet de SRADDET.

Le conseil communautaire valide l'ensemble des remarques d'ordre général, mais également concernant :

La consommation d'espace, la démographie, les logements, le développement économique, l'accessibilité, la mobilité, les transports, l'agriculture, la trame verte et bleue, le tourisme les ressources et l'énergie, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION ET FINANCES

2- Approbation des comptes de gestion 2018 -M14.Général, M14 Social, M14 Equipements économiques, M43 Transports et M49 Assainissement.

Le Conseil Communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et vérifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

3- Vote du CA M14E 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Marie Noëlle DISDIER propose au vote le compte administratif comptabilité M14 ECO-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	492 350.02€	402 307.99€	894 658.01€
Titres de recettes émis	379 254.86€	346 282.72€	725 537.58€
Réduction de titres	0€	50€	50€
Recettes nettes	379 254.86€	346 232.72€	725 487.58€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	492 350.02€	102 307.99€	594 658.01€
Mandats émis	389 726.49€	356 620.09€	746 346.58€
Annulation de mandats	540.83€	27 558.60€	28 099.43€
Dépenses nettes	389 185.66€	329 061.49€	718 247.15€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		17 171.23€	7 240.43€
DEFICIT	9 930.80€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018

Investissement	-60 522.63€	0.00€	-9 930.80€	-70 453.43€
Fonctionnement	0.00€	0.00€	17 171.23€	17 171.23€
TOTAL	0.00€	0.00€	7 240.43€	-53 282.20€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de **70 453.43€** et un excédent de fonctionnement de **17 171.23**, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M14 ECO 2018*

4- Vote du CA M14S 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Marie Noëlle DISDIER propose au vote le compte administratif comptabilité M14S-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	0€	1 651 202.10€	1 651 202.10€
Titres de recettes émis	0€	1 607 410.77€	1 607 410.77€
Réduction de titres	0€	11 787.69€	11 787.69€
Recettes nettes	0€	1 595 623.08€	1 595 623.08€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	0€	1 651 202.10€	1 651 202.10€
Mandats émis	0€	1 619 018.50€	1 619 018.50€
Annulation de mandats	0€	28 573.26€	28 573.26€
Dépenses nettes	0€	1 590 445.24€	1 590 445.24€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		5 177.84€	5 177.84€
DEFICIT	0€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	0€	0.00€	0€		0€
Fonctionnement	0€	0.00€	5 177.84€		5 177.84€
TOTAL	0€	0.00€	5 177.84€		5 177.84€

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **5 177.84€** le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M14S 2018*.

5- Vote du CA M43 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Marie Noëlle DISDIER propose au vote le compte administratif comptabilité M43-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	4 663 944.90€	739 175.47€	5 403 120.37€
Titres de recettes émis	91 283.64€	640 423.40€	731 707.04€
Réduction de titres	0.00€	0.00€	0.00€
Recettes nettes	91 283.64€	640 423.40€	731 707.04€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	466 394.90€	739 175.47€	1 205 570.37€
Mandats émis	133 123.28€	710 542.01€	843 665.29€
Annulation de mandats	0.00€	29 978.13€	29 978.13€
Dépenses nettes	133 123.28€	680 563.88€	813 687.16€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT			
DEFICIT	41 839.64€	40 140.48€	81 980.12€

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	-36 849.62€	0.00€	-41 839.64€		-78 689.26€
Fonctionnement	42 836.09€	0.00€	-40 140.48€		2 695.61€
TOTAL	5 986.47€	0.00€	-81 980.12€		-75 993.65€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de **78 689.26€**, un excédent de fonctionnement de **2 695.61€** le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M43 2018*.

6- Vote du CA M14 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Marie Noëlle DISDIER propose au vote le compte administratif comptabilité M14-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
--	----------------	----------------	-------

RECETTES			
Prévisions budgétaires	5 629 701.34€	10 008 588.03€	15 638 289.37€
Titres de recettes émis	1 956 071.61€	9 582 424.54€	11 538 496.15€
Réduction de titres	0.00€	47 712.20€	47 712.20€
Recettes nettes	1 956 071.61€	9 534 712.34€	11 490 783.95€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	5 629 701.34€	10 008 588.03€	15 638 289.37€
Mandats émis	3 018 418.63€	9 323 793.87€	12 342 212.50€
Annulation de mandats	0.00€	64 665.52€	64 665.52€
Dépenses nettes	3 018 418.63€	9 259 128.35€	12 277 546.98 €
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		275 583.99€	
DEFICIT	1 062 347.02€		786 763.03€

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	968 833.85€	0.00€	-1 062 347.02€		-93 513.17€
Fonctionnement	492 220.48	0.00€	275 583.99€		767 804.47€
TOTAL	1 461 054.33€	0.00€	-786 763.03€		674 291.30€

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 93 513.17€, un excédent de fonctionnement de 767 804.47€, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M14 2018.

7- Vote du CA M14 ZA PONT LA LAME 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Marie Noëlle DISDIER propose au vote le compte administratif comptabilité M14ZA PONT LA LAME-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	643 797 .25€	1 031 149.62€	1 674 946.87€
Titres de recettes émis	27 001.00€	260 893.10€	287 894.10€
Réduction de titres	0.00€	30 000.00€	30 000.00€
Recettes nettes	27 001.00€	230 893.10€	257 894.10€
DEPENSES			

Prévisions budgétaires	643 797.25€	1 031 149.62€	1 674 946.87€
Mandats émis	141 821.30€	230 893.10€	372 714.40€
Annulation de mandats	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses nettes	141 821.30€	280 893.10€	372 714.40€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		0.00€	
DEFICIT	114 820.30€		114 820.30€

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	-20 840.00€	0.00€	-114 820.30€		-135 660.30€
Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€		0.00€
TOTAL	-20 840.00€	0.00€	114 820.30€		-135 660.30€

Constatant que le compte administratif présente Un déficit d'investissement de 135 660.30€, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M14 ZA PONT LA LAME 2018.

8- Vote du CA M49 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Marie Noëlle DISDIER propose au vote le compte administratif comptabilité M49-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	3 320 925.58€	1 761 409.08€	5 082 334.66€
Titres de recettes émis	1 296 241.91€	1 936 970.37€	3 233 212.28€
Réduction de titres	0.00€	71 736.74€	71 736.74€
Recettes nettes	1 296 241.91€	1 865 233.63€	3 161 475.54€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	3 320 925.58€	1 761 409.08€	5 082 334.66€
Mandats émis	1 396 403.25€	1 206 054.75€	2 602 458.00€
Annulation de mandats	0.00€	210.99€	210.99€
Dépenses nettes	1 396 403.25€	1 205 843.76€	2 602 247.01€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		659 389.87€	559 228.53€
DEFICIT	100 161.34€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	907 000.42€	0.00€	-100 161.34€		806 839.08€
Fonctionnement	0€	0.00€	659 389.87€		659 389.87€
TOTAL	907 000.42€	0.00€	559 228.53€		1 466 228.95€

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de **806 839.08€**, un excédent de fonctionnement de **659 389.87€**, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M49 2018.

9- Vote du CA M4 2018

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Marie Noëlle DISDIER propose au vote le compte administratif comptabilité M49-2018 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	52 986.86€	134 615.00€	187 601.86€
Titres de recettes émis	15 767.08€	138 516.06€	154 283.14€
Réduction de titres	8 699.00€	877.81€	9 576.81€
Recettes nettes	7 068.08€	137 638.25€	144 706.33€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	52 986.86€	134 615.00€	187 601.86€
Mandats émis	19 355.80€	125 583.42€	144 939.22€
Annulation de mandats	0.00€	381.11€	381.11€
Dépenses nettes	19 355.80€	125 202.31€	144 558.11€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		12 435.94€	148.22€
DEFICIT	12 287.72€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert/ Intégration	Résultat de clôture 2018
Investissement	3 961.40€	0.00€	-12 287.72€		-8 326.32€
Fonctionnement	-1 239.11€	0.00€	12 435.94€		11 196.83€

TOTAL	2 722.29€	0.00€	148.22€		2 870.51€
--------------	------------------	--------------	----------------	--	------------------

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 8 326.32€, un excédent de fonctionnement de 11 196.83€, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M4 2018*.

10-Affectation de résultat du CA M14 Equipements Economiques de l'année 2018

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA M14 ECO comme suit :

- de reporter le déficit d'investissement de 70 453.23€ au compte D001 du BP 2019
- d'affecter en réserves 17 171.23€ au 1068 du BP 2019

Voté à l'unanimité

11-Année 2019 - Subventions d'équilibre au budget M14 Economique.

Le Conseil Communautaire accepte le versement au budget annexe M14 Economique d'une subvention décomposée comme suit :

- 71 733.92€ pour l'opération Maison de Santé de la Gyrone (18 124.13€ pour la partie exploitation et 53 609.79€ pour l'équilibre de l'opération)
- 30 000€ pour la pépinière d'entreprise

Voté à l'unanimité

12-Vote du budget Primitif M14 ECO-2019

Le Conseil Communautaire adopte de *Budget Primitif M14 ECO 2019*, qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 500 458.93€
- Section d'exploitation recettes : 500 458.93€
- Section d'investissement dépenses: 324 150.01€
- Section d'investissement recettes : 324 150.01€

Adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section d'investissement.

Patrick VIGNE fait remarquer que certains investissements nécessiteraient des financements plus importants.

Voté à l'unanimité

13-Affectation de résultat du CA M14 Social de l'année 2018

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA M14 Social 2018 comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 5 177.84€ au compte R002 du BP 2019

Voté à l'unanimité

14- Année 2019 - Subvention d'équilibre au budget M14 social.

Le Conseil Communautaire accepte le versement au budget annexe M14 Social d'une subvention d'équilibre maximale de 870 937.58€ pour l'exercice 2019.

Voté à l'unanimité

15-Vote du budget Primitif M14 SOCIAL-2019

le Conseil Communautaire adopte de Budget Primitif M14 social 2019 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 1 698 244.83€
- Section d'exploitation recettes : 1 698 244.83€

Voté à l'unanimité

16-Affectation de résultat du CA M43 Transports de l'année 2018

le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA M43 2018 comme suit :

- de reporter le déficit d'investissement de 78 689.26€ au compte D001 du BP 2019
- d'affecter en réserves 2 695.61€ au 1068 du BP 2019

Voté à l'unanimité

17- Année 2019 - Subventions d'équilibre au budget M43 transports.

Le Conseil Communautaire

- Accepte le versement à la régie des transports d'une subvention d'équilibre maximale de **634 791.12€** pour l'exercice 2019,
- Précise que les versements seront effectués en fonction des besoins de trésorerie de la régie des transports,
- Autorise le versement d'un acompte sur la subvention d'équilibre 2020, en janvier 2020, ne pouvant dépasser le quart de la subvention accordée au titre de l'année 2019 ;

Voté à l'unanimité

18-Vote du budget Primitif M43-2019

le Conseil Communautaire adopte de Budget Primitif M43 2019 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 809 859.70 €
- Section d'exploitation recettes : 809 859.70 €
- Section d'investissement dépenses: 260 831.85 €
- Section d'investissement recettes : 325 193.61€

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

19-Affectation de résultat du CA M14 Général de l'année 2018

le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA M14 Général de l'année 2018 comme suit :

- de reporter le déficit d'investissement de 93 513.17 € au compte D001 du BP 2019
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 275 583.99 € au compte R002 du BP 2019
- d'affecter en réserves 492 220.48 € au 1068 du BP 2019

Voté à l'unanimité

20-Fiscalité 2019 - Vote des taux

le Conseil Communautaire *adopte les taux de d'imposition ci-après au titre de l'année 2019 :*

- **Taux d'imposition :**
 - ▶ Taxe d'habitation : 8,81%
 - ▶ Taxe foncière bâti : 10,04%
 - ▶ Taxe foncier non bâti : 68,20%
 - ▶ Taxe Cotisation Foncière des Entreprises : 35,89%
- **TEOM :**
 - ▶ Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères : 11,92%

Voté à l'unanimité

21-Vote du BP M14 Général-2019

le Conseil Communautaire *adopte de Budget Primitif M14 général 2019*, qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 10 124 966.40 €
- Section d'exploitation recettes : 10 124 966.40 €
- Section d'investissement dépenses : 3 372 142.30 €
- Section d'investissement recettes : 3 372 142.30 €

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

22-Affectation de résultat du CA M14 Pont la Lame de l'année 2018

le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA M14 2018 Pont la lame comme suit :

- Report du déficit d'investissement de 135 660.30€ au compte D001 du BP 2019

Voté à l'unanimité

23-Vote du budget Primitif M14 ZA PONT LA LAME-2019

le Conseil Communautaire *adopte de Budget Primitif M14 ZA Pont La Lame 2019* qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 475 691.18€
- Section d'exploitation recettes : 475 691.18€
- Section d'investissement dépenses: 449 582.91€
- Section d'investissement recettes : 449 582.91€

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

24-Affectation de résultat du CA M49 Assainissement de l'année 2018

le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA M49 comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement de 806 389.87€ au compte R001 du BP 2019
- Affectation en réserves 659 389.87€ au 1068 du BP 2019

Voté à l'unanimité

25-Vote du budget Primitif M49-2019

Le Conseil Communautaire adopte de Budget Primitif M49 2019 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 1 844 906.08€
- Section d'exploitation recettes : 1 844 906.08 €
- Section d'investissement dépenses: 3 256 690.01€
- Section d'investissement recettes : 3 852 314.28€

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

26-Affectation de résultat du CA M4 Cinéma de l'année 2018

le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA M4 Cinéma comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 2 870.51€ au compte R002 du BP 2019
- Report du déficit d'investissement de 8 326.32€ au compte D001 du BP 2019
- Affectation en réserves 8 326.32€ au 1068 du BP 2019

Voté à l'unanimité

27-Vote du budget Primitif M4 CINEMA-2019

le Conseil Communautaire adopte le Budget primitif M14 CINEMA 2019 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 118 222.51€
- Section d'exploitation recettes : 118 222.51€

- Section d'investissement dépenses: 22 274.40€
- Section d'investissement recettes : 22 274.40€

Adopte par chapitre le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information

Voté à l'unanimité

28-Modifications de postes suite aux avancements de Grade et promotion interne

Suite à la CAP du centre de gestion en date du 12 octobre 2018 et vu l'avis de la commission administration générale du 13/03/2019, le Président informe l'assemblée des évolutions au sein du personnel impliquant la modification de certains postes.

Sont concernés les postes avec avancement de grades à la promotion interne, les postes avec avancement de grades à l'ancienneté.

Le Conseil Communautaire accepte la suppression des postes suivants :

- 1 technicien au 01/03/2019
- 1 éducateur des APS au 01.12.2019
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01.03.2019
- 1 adjoint administratif territorial à 80% au 01.03.2019
- 2 adjoints technique principal de 1^{ère} classe au 01.03.2019
- 3 adjoints technique principal de 2^{ème} classe au 01.03.2019
- 1 agent de maîtrise au 01.07.2019

Accepte la création des postes suivants :

- 1 technicien
- 1 éducateur des APS principal 2^{ème} classe
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 80%
- 5 agents de maîtrise
- 1 agent de maitrise principal

Voté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX - GEMAPI

29- Signature de la convention ECO DDS pour les déchets diffus spécifiques.

Le Président présente à l'assemblée la convention avec l'éco organisme Eco DDS et les conditions principales concernant la durée, l'engagement de la collectivité, l'engagement de l'éco organisme et le soutien financiers avec :

Phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2014 :

Fixe par déchetterie : 686 euros

Part variable en fonction de la catégorie de la déchetterie : entre 237 euros et 2727 euros

Participation aux Equipements Protections Individuelles

Communication locale : 0,03 euros/habitant*

Prise directe des contrats opérateurs

Formation des agents de déchetterie.

Le Conseil Communautaire autorise la signature de la convention avec l'éco organisme EcoDDS aux conditions principales énoncées

Voté à l'unanimité

30-Avenant 2 du lot3 « Réseaux » du projet d'assainissement de la Commune de Saint Martin de Queyrières

Le Conseil Communautaire accepte l'avenant n°2 du Lot 3 « Réseaux » avec le groupement d'entreprises Provence Alpes Canalisations / SARL Evolution TP pour un montant de 5 600 € HT et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cet avenant.

Voté à l'unanimité

31-Demande de subvention auprès du conseil départemental des Hautes-Alpes pour la protection du secteur des Allouvières contre les inondations de la Biaysse

Le Conseil Communautaire décide de solliciter une demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 30% pour la protection du secteur des Allouvières contre les inondations de la Biaysse, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES - EN EUROS - HT	
Aménagement du secteur amont	100 000€
Aménagement du secteur aval	580 000€
TOTAL	680 000€
RECETTES - EN EUROS - HT	
ETAT - DETR 2019 - 40%	272 000€
Département - 30%	204 000€
Autofinancement - 30%	204 000€
TOTAL	680 000€

Voté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

32- Stagiaire canaux d'irrigation

Le Président propose d'accueillir au service aménagement un étudiant (Nicolas MOUCHEL) de l'université de Rennes, en master 1 SIGAT (géomatique), du 23 avril au 12 août 2019 pour travailler sur la mise en place d'une base de données SIG sur les canaux d'irrigation.

Plus précisément, il lui sera confié les missions suivantes :

- ✓ Intégration dans le SIG des données déjà existantes ;
- ✓ Relevé GPS et outils sur le terrain de canaux ;

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de stage pour Nicolas MOUCHEL et accepte le versement d'une indemnité horaire de 3,75 € pendant la durée du stage.

Voté à l'unanimité

33- Budget des écoles - voyages de fin d'année et classes transplantées

Le Président rappelle qu'auparavant un budget était attribué tous les 3 ans à hauteur de 1000 € par classe maternelle et 1500 € par classe primaire, pour des transports hors département ou comprenant au moins une nuitée concernant les voyages de fin d'année et classes transplantées.

Vu les difficultés rencontrées par les écoles ne comprenant qu'une seule ou 2 classes, le conseil communautaire décide de modifier les attributions comme suit :

- Enveloppe budgétaire attribuée pour 4 ans
- Attribution de 1700 € par classe

Voté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SERVICES AU PUBLIC ET TOURISME

34- Subventions à caractère économique 2019

Le Conseil Communautaire décide d'allouer une subvention de 7 500 € à Initiative Nord Hautes-Alpes, montant identique à celui attribué en 2018 et conformément à la proposition de la commission du 12 mars 2019.

Voté à l'unanimité

35- Demande de subvention 2019 au titre du FNADT et du Fonds Inter-opérateur pour la Maison de services au public de L'Argentière et Maison de services au public de Vallouise-Pelvoux (site de Vallouise)

Afin de développer de nouvelles actions à destination de tout public et d'aider au fonctionnement des deux structures MSAP, la Communauté de communes souhaite solliciter, pour un montant total de dépenses de 189 063 € TTC, la participation du FNADT et du fonds inter-opérateur.

le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter la participation financière de l'Etat au titre du FNADT pour un montant de 15 000 €, pour l'année 2019 et la participation financière de l'Etat au titre du Fonds inter-opérateur pour un montant de 15 000 €, pour l'année 2019 pour un montant de 189 063 € TTC de dépenses.

Voté à l'unanimité

36- Attribution du marché de mission de contrôle de 1^{er} niveau ALCOTRA.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, des projets ont été menés en lien avec le territoire italien transfrontalier et la Maurienne.

Suite à un appel à projets, une candidature rassemblant ces territoires a été présentée et retenue par l'Autorité de Gestion Alcotra.

Les dépenses réalisées dans le cadre de ces projets sont contrôlées à trois niveaux. En France, il a été décidé que le contrôle de premier niveau serait organisé selon un mode décentralisé.

Cela signifie qu'il revient à chaque bénéficiaire de sélectionner son contrôleur de premier niveau, dans le respect de la réglementation nationale, européenne et des règles du programme.

Suite à une consultation, le Conseil communautaire décide de retenir le candidat BDO Consultants pour un montant de 8100 € HT pour la mission de contrôle de 1^{er} niveau

Voté à l'unanimité

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

37- Engagement de la mise à disposition d'un DUMISTE auprès des écoles du Pays des Écrins.

Le Président informe l'assemblée que ce poste de DUMISTE à mi-temps représente un coût annuel de 25 000 €. Sa création interviendrait pour la rentrée scolaire 2019 - 2020 et il serait mis à disposition des écoles pour la sensibilisation à la musique.

Le Conseil communautaire approuve la création du poste de DUMISTE.

Vote : 21 POUR, 4 abstentions MN DISDIER, S GIORDANO, ML VAUCHERE, G LOMBARD, 1 Contre M CHEYLAN

38- Ecole de musique - Demande de subvention pour l'aménagement d'une séparation phonique de la salle d'audition.

L'école de musique dispose d'une salle d'environ 80 m² utilisée pour les auditions, les cours et les répétitions. Afin de d'optimiser l'espace, il convient d'isoler phoniquement une partie de cette salle. Ces travaux permettront de disposer d'une nouvelle salle d'environ 20 m² qui pourra être utilisée en simultané pour les auditions ou les cours de musique.

Le Conseil communautaire décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Fourniture et pose d'une cloison	2 880, 00 € HT	Conseil Départemental (70 %)	3 500, 00 €
Forfait reprise faux plafond, murs et sol	2 120, 00 € HT	Autofinancement	1 500, 00 €
Total	5 000, 00 € HT	Total	5 000, 00 €

Voté à l'unanimité

DELIBERATIONS COMPLEMENTAIRES

39- Ecole de musique - Demande de subvention au titre de l'année 2019 SDEA

L'école de Musique Intercommunale étant éligible à la subvention du Conseil Départemental au titre du SDEA, le Conseil communautaire autorise le Président à demander une subvention au Conseil Départemental au titre du Schéma Départemental d'Enseignement Artistique à hauteur de 12 000 €

Voté à l'unanimité

40-Subventions 2019 aux associations à caractère social.

Le conseil communautaire décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations à caractère social :

Nom Association	Subv 2019
LEREV (lecture et rencontre en Vallouise)	1 000,00 €
ADMR	4 000,00 €
F.S.E Collège	2 000,00 €
ADSCB	800,00 €
SECOURS POPULAIRE	2 000,00 €
LES AMIS DE LA VILLA MONTBRISON	800,00 €
ASSOCIATION 4, 3, 2, A	500,00 €
LOISIRS POUR TOUS	700,00 €
LES HÉRÉ'ZIK	1 500,00 €
LES GAMINS D'ABORD	5 900,00 €
LE SOURIRE D'AUORE	2 500,00 €
Les Petits Pas	300,00 €
LA BOUSSOLE	1 000,00 €
VVCS	12 000,00 €
TOTAL	35 000,00 €

Voté à l'unanimité

41-Subventions 2019 aux clubs sportifs.

Le conseil communautaire décide de fixer le montant des subventions aux associations sportives au titre de l'année 2019, comme suit :

Nom Associations	2019
Aquatic club AEAC	14 400,00 €
Amicale Boule Argentiéroise	1 000,00 €
AS Football	31 000,00 €
CAF l'Argentière-la-Bessée	800,00 €
Cavaliers du petit soleil	4 000,00 €
Club Canoe Kayak Les Ecrins	12 900,00 €
Ecrins Snowboard Club	18 000,00 €
Etoile Sportive Vallouisienne	67 000,00 €
Face Escalade	15 000,00 €
Goshin Budokai	500,00 €
Judo club des Ecrins	9 500,00 €
Les Archers des Ecrins	2 000,00 €
Loisirs et Culture	1 100,00 €
Ski Club PSV	14 500,00 €
Sport Santé Ecrins (Le Roulis de la Durance)	1 100,00 €
Tennis Club Argentierois	2 200,00 €
Tennis club Saint-Martin	1 300,00 €
Apnée Club des Ecrins	200,00 €
OIS	1 000,00 €
AS Les Giraudes	2 500,00 €
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES	200 000,00 €

Voté à l'unanimité

42-Subventions 2019 aux athlètes de haut niveau

Le conseil communautaire décide d'octroyer des subventions aux athlètes de haut niveau comme suit :

Prénom	Nom	Discipline	CATEGORIE 2019	2019
Antoine	PHILIPP	<i>VTT</i>	Espoir	300,00 €
Alexia	QUEYREL	<i>Snowboard cross</i>	Sénior	600,00 €
Gaël	ADISSON	<i>Kayak slalom</i>	Espoir	300,00 €
Tanguy	ADISSON	<i>Canoë monoplace homme slalom</i>	Espoir	300,00 €
Mallaurie	MATTANA	<i>Ski alpin</i>	Junior	600,00 €
Mallaurie	MATTANA	<i>Course en montagne</i>	Junior	600,00 €
Quentin	FURONE	<i>Ski alpin</i>	Espoir	300,00 €
Marion	PASQUALI - BARTHELEMY	<i>Kayak slalom et freestyle</i>	Espoir	300,00 €
Louise	FOURBET	<i>Ski alpin</i>	Espoir	300,00 €
			0,00 €	3 600,00 €

Le Président précise qu'il faudra revoir les règles d'attribution de ces subventions, notamment par rapport aux sportifs n'habitants sur le territoire de la communauté de communes.

Voté à l'unanimité

43- Financement de l'aménagement de la ZA du Villaret à Saint Martin de Queyrières - Emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole

le Conseil Communautaire autorise le Président à contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence pour un montant de 475 000 €.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- *Objet* : Financement de l'aménagement de la ZA du Villaret à Saint Martin de Queyrières - Emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
- *Montant du capital emprunté* : 475 000 €
- *Durée d'amortissement* : 5 ans avec différé d'amortissement du capital de 2 ans et amortissement sur les 3 dernières années
- *Taux d'intérêt* : 0.39 %
- *Frais de dossier* : 0,10 % du capital emprunté
- *Périodicité retenue* : annuelle.
- *Remboursement anticipé* : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS**

PAR DELEGATION
LE VICE-PRESIDENT

